

Contraception gratuite jusqu'à 25 ans

Article rédigé par *bfmtv.com*, le 09 septembre 2021

Source [bfmtv.com] Le ministre de la Santé Olivier Véran a indiqué que la prise en charge des frais de contraception des femmes par l'assurance maladie allait s'étendre jusqu'à l'âge de 25 ans, contre 18 ans jusqu'ici.

La contraception sera désormais gratuite pour toutes les femmes jusqu'à 25 ans, a annoncé ce jeudi le ministre de la Santé Olivier Véran.

"Il y aura une prise en charge de la contraception hormonale, du bilan biologique qui peut aller avec, de la contraception de prescription et de tous les soins qui sont liés à cette contraception jusqu'à l'âge de 25 ans, a-t-il déclaré sur France 2.

C'était déjà le cas pour les jeunes femmes mineures. En 2020, le gouvernement avait déjà [étendu la gratuité de la contraception aux mineures de moins de 15 ans](#). Auparavant, cela concernait seulement les filles de 15 ans à moins de 18 ans.

"Il y a un recul de la contraception chez un certain nombre de jeunes femmes, et le premier motif, c'est le renoncement pour raisons financières. C'est insupportable", a déploré Olivier Véran.

La barre a été mise à 25 ans car "c'est un âge qui correspond, en terme de vie économique, sociale et de revenu" à "davantage d'autonomie", a ajouté le ministre. "C'est aussi l'âge où l'on va quitter définitivement la complémentaire de santé de son foyer".

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)